



**COMMENT VOTER AUX ÉLECTIONS
TPE ? EN MARS, QUELQUES JOURS
AVANT L'OUVERTURE DU VOTE,
VOUS ALLEZ RECEVOIR PAR
COURRIER**



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ÉLECTIONS 2021 POUR LES SALARIÉS DES PETITES ENTREPRISES
ET DU PARTICULIER EMPLOYEUR

COMMENT VOTER AUX ÉLECTIONS TPE?

EN MARS, QUELQUES JOURS AVANT L'OUVERTURE
DU VOTE, VOUS ALLEZ RECEVOIR PAR COURRIER:



POUR VOTER EN LIGNE

- votre **identifiant personnel** de vote;
- votre **code confidentiel**.

POUR VOTER PAR COURRIER

- un **bulletin** de vote;
- une **enveloppe de retour** préaffranchie.



REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION

VOUS SOUHAITEZ VOTER EN LIGNE



1 Connectez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr
du 22 mars au 6 avril 2021.

2 Cliquez sur le bouton « Voter ».

3 **Identifiez-vous** avec votre identifiant de vote
et votre code confidentiel (reçu par courrier).

4 **Accédez aux programmes de vos candidats** une dernière fois,
si vous n'êtes pas encore décidé.

5 Une fois votre choix fait, **suivez les instructions pour valider votre vote.**

EN QUELQUES CLICS, LE TOUR EST JOUÉ !

VOUS PRÉFÉREZ VOTER PAR COURRIER



- **Détachez le bulletin** de vote de votre courrier.
- **Noircissez** à l'aide d'un stylo noir **la case correspondant au syndicat** de votre choix.
- **Insérez votre bulletin** dans **l'enveloppe** de retour préaffranchie
jointe au courrier.

POSTEZ-LA AVANT LE 6 AVRIL, C'EST GRATUIT !

**ATTENTION, VOTRE BULLETIN DOIT PARVENIR AU CENTRE
DE DÉPOUILLEMENT AU PLUS TARD LE 12 AVRIL 2021
POUR ÊTRE PRIS EN COMPTE.**

**SI VOUS VOTEZ PAR INTERNET ET PAR COURRIER,
SEUL VOTRE VOTE PAR INTERNET SERA RETENU.**

L'élection ne se déroule pas sur votre lieu de travail,
mais vous êtes autorisé-e à voter sur votre temps de travail.



@CFDT
 /la.CFDT
 @cfdt_officiel
 CFDT

CFDT.FR

VOTEZ POUR LE 1^{er} SYNDICAT DE FRANCE

VOTEZ CFDT ! Du 22 mars au 6 avril 2021

WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE



Cfdt:
SYNDICAT DES SAOIRS
ADMINISTRÉS

**ÉLECTIONS 2021 POUR LES SALARIÉS DES PETITES ENTREPRISES
ET DU PARTICULIER EMPLOYEUR**

**COMMENT VOTER
AUX ÉLECTIONS TPE ?**

EN MARS, QUELQUES JOURS AVANT L'OUVERTURE
DU VOTE, VOUS ALLEZ RECEVOIR PAR COURRIER:

**POUR VOTER
EN LIGNE**

- votre identifiant personnel de vote,
- votre code confidentiel.

**POUR VOTER
PAR COURRIER**

- un bulletin de vote,
- une enveloppe de retour préaffranchie.

VOUS SOUHAITEZ VOTER EN LIGNE

- 1 Connectez-vous sur le site election-tpe.cfdt.com/2021, du 22 mars au 6 avril 2021.
- 2 Cliquez sur le bouton « Voter ».
- 3 Identifiez-vous avec votre identifiant de vote et votre code confidentiel (reçu par courrier).
- 4 Accédez aux programmes de vos candidats une dernière fois, si vous n'êtes pas encore décidé.
- 5 Une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote.

EN QUELQUES CLICS, LE TOUR EST JOUÉ !

VOUS PRÉFÉREZ VOTER PAR COURRIER

- Détachez le bulletin de vote de votre courrier.
- Noircissez à l'aide d'un stylo noir la case correspondant au syntacat de votre choix.
- Insérez votre bulletin dans l'enveloppe de retour préaffranchie jointe au courrier.

POSTEZ-LA AVANT LE 6 AVRIL, C'EST GRATUIT !

ATTENTION, VOTRE BULLETIN DOIT PARVENIR AU CENTRE DE DÉPOUILLEMENT AU PLUS TARD LE 12 AVRIL 2021 POUR ÊTRE PRIS EN COMPTE.
SI VOUS VOTEZ PAR INTERNET ET PAR COURRIER, SEUL VOTRE VOTE PAR INTERNET SERA RETENU.

L'Internet ne se déconnecte pas sur votre lieu de travail, mais vous êtes autorisé·e à voter sur votre temps de travail.

CFDT.FR

VOTEZ POUR LE 1^{er} SYNDICAT DE FRANCE
VOTEZ CFDT ! Du 22 mars au 6 avril 2021
www.cfdt.com/elections-2021

Documents

[COMMENT VOTER AUX ÉLECTIONS TPE ?](#)